



Reçu le  
05 MARS 2022  
Bellevigne-en-Layon

Le vendredi 4 mars 2022

MAIRIE DE TERRANJOU

à

Mairie de Bellevigne-en-Layon

Place de la Mairie  
THOUARCE

49380 BELLEVIGNE EN LAYON

## BORDEREAU D'ENVOI

**Réf : 2022/00170/NVB**

**Objet : Délibération conseil municipal 2022-02-012**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint :

Une copie de la délibération du conseil municipal de Terranjou portant avis sur arrêt de projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le secrétariat,  
Nathalie Viau Boussion

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 février 2022**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	17	24
Date de convocation		Date Affichage
1/2/2022		11/02/2022
Séance ordinaire		

L'an 2022, le 7 février à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre Cochard, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance :** Turmeau Yannick

- **Présents :** Cochard Jean-Pierre, Martin Maryvonne, Rocher Ginette, Raimbault Philippe, Gaufreteau Sylvaine, Hortet Sylvie, Richard Mauricette, Fery Martine, Thomas Jean-Joël, Garreau Jean-Louis, Corbin Odile, Raimbault Patricia, Jumel Jérôme, Turmeau Yannick, Decobert Anne-Sophie, Rembault Emmanuel, Joselon Ingrid.

**Absents excusés :**

- Roulet Jean-Louis a donné pouvoir à Cochard Jean-Pierre,
- Roucher Bertrand a donné pouvoir à Martin Maryvonne,
- Gendronneau Thierry a donné pouvoir à Martin Maryvonne,
- Boutry Véronique a donné pouvoir à Turmeau Yannick,
- Goubeault Jean-Pierre a donné pouvoir à Jumel Jérôme,
- Caron Sylvie,
- Martin Sébastien,
- Trilleaud Thomas,
- Perthué David,
- Ménard Isabelle a donné pouvoir à Hortet Sylvie,
- Tessier Cindy a donné pouvoir à Decobert Anne-Sophie,
- Pivert Rémi.

<b>2022-02-012</b>	<b>URBANISME : PLU de BELLEVIGNE-EN-LAYON – avis sur arrêt de projet</b>
--------------------	--

*Rapporteur : M. Jean-Pierre COCHARD*

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 4 octobre 2021, le conseil municipal de Bellevigne-en-Layon a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme et le bilan de la concertation.

Conformément à la réglementation, le conseil municipal de Terranjou est sollicité, au titre de « Personne Publique Associée » (PPA), pour rendre un avis sur le projet de PLU arrêté.

<small>Accusé de réception en préfecture 049-200067718-20220207-DEL-2022-02-012-DE Date de télétransmission : 15/02/2022 Date de réception préfecture : 15/02/2022</small>
--

A cet effet, il a été adressé à chaque conseiller la délibération du 4 octobre 2021 ainsi qu'une note de synthèse établie par Bellevigne et le bilan de la concertation.  
L'ensemble du dossier était consultable au siège de la Commune de Terranjou.

Après en avoir délibéré,

Considérant en particulier qu'hormis le lieu-dit « les Gauliers », aucun hameau n'est limitrophe du territoire de Bellevigne-en-Layon et que le projet de cette commune n'impacte pas le territoire de Terranjou,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**N'émet** aucune observation sur le projet présenté.

Fait à Terranjou, le 11 février 2022

Le Maire



Jean-Pierre COCHARD